

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 609 Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168, rue de Tolbiac (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168, rue de Tolbiac (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168, rue de Tolbiac (13e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici-même, le 20 octobre 1915, l'usine Louis Billant, fabricant et stockant pour le front, jusqu'à 15 000 grenades par jour, explose et dévaste le quartier, faisant 46 morts et 97 blessés. En leur mémoire. 1814-1918 / 2014-2018 Centenaire de la Première Guerre mondiale ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, individualisation 17V00149 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO